L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

ITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE

ABONNEMENTS

Pour les Etats-Unis, Port compris

$12 - - Un an | $6 - - - 6 mois | $3 - - - 3 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un an | $7.55 - - 6 mois | $3.75 - - 3 mois

ÉDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi Matin.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$1.50 - - 6 mois | $1.00 - - 4 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un an | $2.05 - - 6 mois | $1.25 - - 4 mois

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er ET DU 15 DE CHAQUE MOIS.

ÉDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand lot de terre de valeur.

Hibernia Bank and Trust Company, Trustee, vs Edward L. Dwyer et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,017—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville le JEUDI, 13 septembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement — Soixante et un morceaux de terre situés dans le bourg douze (12) rang sud douze (12) est, dans le district sud-est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi, dans la Paroisse d'Orléans, dans le fond du Troisième District de la Nouvelle Orléans le tout de laquelle dite terre est située au nord du chemin de Gentilly et contenant deux mille quatre cent quarante quatre et cinq centièmes (2 444 05) acres, et désignés comme lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, neuf, onze, douze, quinze et seize de la section un Les lots, un, cinq, six, sept, neuf (six onze, douze, treize, quatorze et seize de la section deux; les lots un, deux, trois, quatre cinq six, sept, neuf, dix, douze, treize, quatorze, quinze et seize de la section trois; les lots un, six, sept neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze de la section quatre, les lots quatre, six et neuf de la section cinq; les lots un, deux, trois quatre, cinq, six, sept et huit de la section huit; les lots un et trois de la section neuf; le lot deux de la section dix; le lot trois de la section douze

Le tout d'après le plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 27 décembre 1890, étant la même propriété laquelle avec d'autres lots, fut acquise par le défunt Frederick D. Brinkmann de la succession de François Lacroix, par acte pardevant Christeval Morel, notaire, le 8 juin 1878 enregistré dans le Bureau des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, dans le livre 111 folio 543

Deuxièmement—Toute cette partie se trouvant Est de l'avenue "Peoples" (avec les exceptions ci-ci-après notées) d'un certain morceau ou portion de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, faisant face au lac Pontchartrain et désigné par la lettre I sur un plan par Louis Bringier, voyer, annexé à un acte de partage passé pardevant A. Chiapella, notaire, le 29 août 1845; ledit morceau I est traversé par l'avenue du canal "Peoples" et le rail de la "New Orleans and Northeastern Railroad" et forme partie du lot quatre dans le partage auquel il est ci-dessus référé.

Etant la même propriété acquise ensemble avec d'autres propriétés par la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys, par partage entre les légataires du défunt Alexandre Milne, par acte pardevant A. Chiapella, notaire, le 29 août 1845, enregistré dans le Bureau des Aliénations pour la paroisse d'Orléans dans le livre 53, folios 501 à 505.

Il y a spécialement exclus de cette vente toutes les parties dudit morceau I vendu par Alexandre Milne et la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys avant le vendu par la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys à Alfred Thompson, par acte pardevant James McConnell, Jr., notaire, daté 6 octobre 1897.

Troisièmement—Un certain morceau de terre dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par la lettre M, sur un plan par Louis Bringier, voyer, annexé à un acte de partage passé pardevant Achille Chiapella, notaire, le 29me jour d'août 1845 enregistré dans le Bureau des Aliénations livre 53, folios 501 à 505. Ledit morceau est décrit dans ledit acte comme étant borné au nord par le Lac Pontchartrain sur la façade duquel il mesure environ quarante (40) arpents, à l'est par les terres de ——— sur la ligne desquelles il mesure huit arpents, au sud par les terres de ——— sur la ligne desquelles il mesure quarante (40) arpents, et à l'ouest par le Bayou Cochon

Etant la même propriété acquise par la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys par le susdit acte de partage pardevant A. Chiapella, notaire, enregistré comme ci-dessus

Quatrièmement—Une certaine portion de terre, dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans faisant face au Lac Pontchartrain entre le Canal du "People's Avenue" et le Petit Bois, et désigné d'après un plan par L. Bringier, voyer, annexé à un acte de partage pardevant A. Chiapella, notaire, le 29 août 1845, comme la portion "J" laquelle étant plus particulièrement décrit dans ledit acte de partage, comme étant borné sur le nord par le Lac Pontchartrain, sur l'est par la portion de terre désigné par la lettre K, sur le sud par les terres de Gentilly et sur l'ouest par l'avenue Gaines. Ladite portion J formant partie du lot No Trois, comme il est référé dans ledit acte de partage comme tombant sur la Milne Asylum Destitute Orphan Boys, qui l'a acquise par le dit acte de partage, enregistré dans le Bureau des aliénations, livre 53, folio 501 à 505.

Cinquièmement—Une certaine portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignée comme comme les terres de prairie sur le devant du Chemin de Gentilly, plus particulièrement décrit comme lot 13 de la section 1, bourg douze, rang sud, douze Est, contenant quarante acres.

Sixièmement — Certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désigné comme terre de prairie sur le devant du Chemin Gentilly, plus particulièrement décrit comme lot 2 de la section 9, bourg, douze, rang sud douze, est, contenant 40 acres.

Septièmement — Une certaine portion de terre et les améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignée comme Terre de Prairie en face du Chemin de Gentilly, plus particulièrement décrite comme lots 7, 8 et 10 de la Section 1, et lots 1 et 2 de la Section 12 bourg douze sud Rang douze Est, contenant 189 acres.

Huitièmement— Une certaine étendue de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, comme comme terre de prairie, faisant face au Chemin Gentilly, plus particulièrement décrite comme lot 14 de la section 1, bourg douze, rang sud, douze Est, contenant 40 acres.

Neuvièmement—Le Quart Sud-Est du Quart Nord-Ouest de la Section Fractionnelle Quatre, dans le bourg Douze Rang Sud, Douze Est dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi.

Dixièmement—Certaines portions de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans décrites comme étant toutes Sections Fractionnelles trente quatre Est du Bayou Cochon et Sud des réclamations privées le tout de la Section trente cinq, Sud de la réclamation privée, dans le bourg Onze Sud, Rang Douze Est, dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi, contenant 651.48 acres.

Onzièmement—Certaines portions de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, décrites comme la moitié Est du quart Nord Est du quart Sud-ouest du quart nord-ouest la moitié du quart Est Sud-ouest et le quart du sud ouest du quart sud ouest de la section vingt cinq et toutes les sections, trente six dans le bourg onze Sud, Rang Douze Est et le Sud Est de terre du District Est de la rivière du Mississipi, contenant 1040 acres.

Douzièmement—Certaine morceaux de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés comme lot No 2 en la moitié Sud de la section dix neuf; le tout de la section trente et le tout de la section trente et un dans le bourg onze Sud, Rang treizième Est, dans le District de terre Sud Est du fleuve Mississipi contenant 567.62|100 acres.

Treizièmement — Certains morceaux de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés comme les lots 10 et 11 de la section 5 dans le bourg douze, rang sud douze est dans le district de terre sud est, est du fleuve Mississipi, contenant 30.68 acres.

Quatorzièmement—Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, mesurant un arpent de face au Chemin de Gentilly par vingt arpents de profondeur, ladite propriété étant bornée au nord par le morceau Milne, à l'est par le morceau de D. W. Kelly, au Sud par le Chemin de Gentilly et à l'ouest par le morceau de Gustave Seegers.

Quinzièmement — Une certaine partie de terre dans la Paroisse d'Orléans, décrite comme suit: Toute la section fractionnelle trente trois et une partie de la section trente quatre ouest du Bayou Cochon dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans le bourg sud onze rang douze est, dans le district de terre sud est, à l'est du Mississipi, contenant 100 acres.

Seizièmement—Cinq morceaux de terre dans le fond du Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans se trouvant dans le bourg douze sud, rang douze est désignés par les Nos Deux, Trois, Quatre, Huit et Quinze, dans la section Deux dans ledit bourg et Rang contenant ensemble 200 acres, d'après un plan par Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le 2 janvier 1860, et déposé dans l'étude de Charles E. Fortier ancien notaire en cette ville comme plan No 36 dans son livre de plans No 1 "a les dimensions marquées sur ledit plan ayant été prises d'un plan fait par Wm. J. McGillough voyer des Etats Unis

Seizièmement. A—Deux morceaux de terre situés dans la paroisse ci-dessus nommée et dans le même bourg et rang désignés par les Nos 1 et 4 dans la section No dix douze

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un grand lot de terre de valeur.

Hibernia Bank and Trust Company, Trustee, vs Edward L. Dwyer et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,017—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville le JEUDI, 20 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le premier district de cette ville désigné comme lot 6 de l'îlet 20, lequel est borné par les rues Race, St Thomas, Orange et Religieuse, d'après le plan original du faubourg Lafourche, déposé pour référence en l'étude de Louis T. Caire, notaire, ledit lot mesurant, en mesure française, soixante pieds de face à la rue Race sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Zachary Adler, avocat pour le demandeur.

17 août—17 24 31—sept 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le No municipal 284 rue Foucher, entre les rues Sud Liberté et Sud Franklin.

Mutual Building and Homestead Association vs Emile Duvernay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 90,025—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, JEUDI, le 20 septembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 551, borné par les rues Amélia, Sud Liberté (autrefois St André), Sud Franklin (autrefois St David) et Foucher, lequel dit lot de terre est désigné par le No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant James Simeon, notaire, le 24 juin 1889, d'après ledit plan ledit lot mesurant trente (30) pieds quatre (4) pouces de face à la rue Foucher, trente (30) pieds deux (2) pouces et six (6) lignes de face à la rue Amélia, par une profondeur de cent vingt deux (122) pieds et trois (3) lignes, ledit lot courant au travers des rues Foucher à Amélia, comme le même paraît plus complètement et en se référant à un acte de vente et hypothèque passé pardevant Charles G. Rebentisch, notaire daté le 10 avril 1902.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

J. Zaan Spearing, avocat pour la demanderesse.

17 août—17 24 31—sept 7 14 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry Leche.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 78,070—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont, ou peuvent en avoir, pour l'opposition le compte et tableau de distribution présentés par Mme Henriette Auguste Leche, Henry F. Leche et Emile W. Leche, les exécuteurs testamentaires de cette succession ne seront pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 5 sept—5 9 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

—o—

nant ensemble 142.42 acres, d'après l'acte à Alfred Thompson de Daniel Peter Morcy, mais d'après les cartes et patentes des Etats-Unis contenant seulement 78.24 acres.

Seizièmement—S—Trois morceaux de terre situés dans la paroisse ci-dessus nommée, et dans le même bourg et rang, désignés par les Nos 1, 2 et 3, dans la section 11, contenant ensemble 67.24 acres.

Dix septièmement—Deux morceaux de terres de marais, sujets à être inondés, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le bourg Douze Sud, Rang Douze Est, dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi désignés comme lots quatre et six de la Section Neuf, contenant 75 acres plus ou moins.

Dix-huitièmement — Le lot No 3 dans la section 10, bourg douze sud, rang douze est, dans le district de terre sud-est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, contenant d'après l'acte de Joseph Ravannack à Alfred Thompson 53.35 acres, mais contenant seulement 37.92 acres d'après l'arpentage des Etats Unis.

Dix neuvièmement—Un certain morceau de terre situé dans le bourg Douze Sud, Rang Douze Est, dans le District de Terre Sud-Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans désigné comme lot No cinq de la section Neuf, contenant 41 acres.

Vingtièmement — Les trois sept-ièmes d'un morceau de terre contenant 339.32 acres, se trouvant dans les sections Six et Sept du bourg Douze Sud Rang Treize Est du District de terre Sud Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, d'après le plan du voyer général de la Louisiane attaché à un acte de partage passé pardevant Herman Michel, notaire, daté le 16 février 1906. Les ci-dessus mentionnés trois septièmes dans cette portion dudit morceau se trouvant à l'Ouest de la ligne de division courante du Nord au Sud, au travers du morceau entier et pour plus amples renseignements une description référence est ici faite audit acte de partage pardevant ledit Herman Michel, notaire

Vingt et unièmement—L'îlet autrefois désigné par le No 449, maintenant désigné par le No 5237, borné par l'avenue du Peuple et les rues Frankford Madison et New York, et mesurant trois cent dix neuf pieds huit pouces et six lignes de face à l'avenue du Peuple et à la rue Madison par deux cent soixante neuf pieds dix pouces et sept lignes de face sur chacune des rues New York et Frankford.

Vingt deuxièmement—Le tout de la section fractionnelle vingt quatre (24), se trouvant au sud du droit de passage de la New Orleans and Northeastern Railroad Company, dans le bourg onze sud, Rang douze est, près des "Little Woods", contenant 27 acres.

Vingt troisièmement — Une petite portion contenant 1.48 acre du quart nord-est de la section sept dans le bourg douze sud, rang douze est dans le district de terre sud est, à l'est du fleuve Mississipi étant les mêmes propriétés acquises par Edward L. Dwyer par achat d'Alfred Thompson et Harry A. Thompson d'après l'acte pardevant Charles I. Soniat, notaire, le 23 février 1906.

(Titre enregistré dans le livre C. O. B. 207, folio 450) et par ledit Dwyer vendu à la New Orleans and Pontchartrain Real y Company d'après l'acte pardevant le même notaire à la même date (Titre enregistré dans le livre C. O. B. 206 folio 449

Note au sujet de la garantie: La garantie du demandeur en exécution dans la vente ci-dessus, est spécialement limitée comme suit

1° Il ne garantit pas aucune portion des terres ci-dessus maintenant occupées et en possession du New Orleans and North Eastern Railroad comme un droit de passage.

2° Il ne garantit pas même contre le retour du prix d'achat neuf dix sièmes des terres décrites dans le paragraphe 19 trois, ni aucune des terres ci-dessus décrites dans les paragraphes quatre sixième sixième A, sixième B, dix septième dix huitième, dix neuvième, vingt et vingt et un.

3° Sa garantie ne s'étend à aucune desdites terres au delà de l'obligation de payer pour aucune terres ci-après illes l'acquéreur pourrait être évincé, quinze dites par suite avec sept pour cent d'intérêt.

4° Ses obligations en garantie sont seulement comme dépositaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.

Farrar, Jonas & Kruttschnitt, avocats pour le demandeur

11 août—11 12 17 24 31—sept 7 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de la valeur améliorée du Premier District,

Occupée comme une Ecurie,

Sur la rue Race, entre les rues St. Thomas et Religieuse

(Derrière rue étant Orange.)

Abraham Katz vs Thomas J. Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 89,021—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 20 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le premier district de cette ville désigné comme lot 6 de l'îlet 20, lequel est borné par les rues Race, St Thomas, Orange et Religieuse, d'après le plan original du faubourg Lafourche, déposé pour référence en l'étude de Louis T. Caire, notaire, ledit lot mesurant, en mesure française, soixante pieds de face à la rue Race sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Geo. Montgomery avocat pour le demandeur.

24 août—24 31—sept 7 14 21 27

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

W. R. Metzler.

—o—

INSTALLATION DE LAITERIE DE S. A. ESUAIG,

A l'encoignure des rues Solomon et Dumaine,

MARDI, le 11 septembre, à 11 heures a. m.

27 vaches, 5 veaux, 1 taureau, 4 chevaux, 1 charrette à lait, 1 wagon à fourrage, 2 jeux de harnais, 2 auges, 1 jeu de bidons à lait, et tout ce qui appartient à une laiterie de première classe.

Toutes les vaches sont en splendide condition, et les chevaux des meilleurs.

Conditions—Pas de limite.

Tous les montants jusqu'à $100 comptant, au-dessus de ce montant en un crédit de 90 jours par billets garantis.

W. R. METZLER Encanteur Bureau 312 rue Carondelet.

N. B. Prenez les chars Dumaine, Canal ou chars de ceinture de l'Esplanade.

2 sept—2 9 11

Geo. St. Paul.

Marchands d'Huîtres et Metteurs d'Huîtres en Cannettes,

ATTENTION.

LA MAGNIFIQUE NOUVELLE FABRIQUE.

—DE LA—

TREASURE BAY OYSTER CO.

Complètement équipée et prêt pour les affaires de cette saison.

Deux nouvelles chaloupes à gasoline, "Speedwell" et "Swiftsure"

Bans d'huîtres de six milles Barils.

MERCREDI, le 12 Septembre 1906, à Midi.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 225 rue Baronne en vertu d'un ordre à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire du Receiver de la Treasure Bay Oyster Co., No ——— du dossier de cette Cour lequel ordre est daté le 26 juillet 1906, je vendrai MERCREDI le 12 septembre 1906, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 225 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, étant la section fractionnelle 35, contenant une étendue estimée de 80 acres, situé dans le comté 11 range sud 19 est du fleuve Mississipi, et la section fractionnelle 2 contenant une étendue estimée de 20 acres, la moitié est de la section fractionnelle 3 contenant 225 acres.

La section fractionnelle 10 contenant une étendue estimée à 35 acres le tout dans le comté 12, range sud 18, est du fleuve Mississipi, ensemble avec la fabrique de la compagnie érigée là dessus et les autres dépendances d'après l'inventaire. Ladite fabrique étant complète dans tous ses détails et contenant une fabrique privée de gaz, puits artésien et citerne, bateaux à huîtres, tonnelles, etc., ensemble avec tout le paraphernal d'une fabrique bien dirigée. Il y a aussi sur les terres environ 5 000 livres de coquilles d'huîtres nettoyées.

Bateaux—Deux (2) chaloupes à gasoline connues comme "Swiftsure" et "Speedwell" de 50 pieds de long, 13 pieds de vergue à 1.2 pieds du tirant d'eau, équipées avec 32 H. P. machines Hercules.

Bans d'huîtres—6 000 barils de bans d'huîtres. Inventaire complet enregistré avec l'encanteur et SERIE à la vente.

Stock—50 actions de stock capital de la National Oyster Carrier Co. de Kenosha, Wis consus. La stock porte le privilège de faire usage de leur patente, Sam Hurst Carrier.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de la vente.

GEO. ST. PAUL, Encanteur

Cage Baldwin & Crabites, avocats pour le receiver.

12 août—12 19 26—sept 1 9 12

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE

DEUX COTTAGES DOUBLES A L'ENCAN JEUDI LE 11 OCTOBRE 1906 A MIDI.

719 21 RUE PHILIP.—608-10 RUE FELICITE.

No 80,151. Cour Civile de District — Succession de Margaret Caulfield, veuve de Charles Cain

SOITE et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B dans l'affaire de la succession de Margaret Caulfield, veuve de Charles Cain dossier No 89,151 ledit ordre daté et signé le 6 septembre 1906 et adressé à J. L. Onorato Encanteur (offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne le MARDI 11 octobre 1906 à midi la propriété foncière ci après décrite

1° Deux certaines lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies servitudes privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet numéro neuf, maintenant îlet numéro soixante quatorze, borné par les rues Philip, Chippewa Annonciation et Jackson, désignés par les numéros deux et trois sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 19 avril 1866, annexé à un inventaire de la succession de Mme E. Toll, pris par Walter H. Peters ancien notaire en cette ville enregistré dans la Division C cour de District, dossier No 26,047. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant d'après ledit plan, comme suit à savoir: le lot No 2 dix sept pieds (17) huit (8) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Philip et lot No 3 dix huit (18) pieds, deux (2) pouces de face à la rue Philip sur une profondeur, chacun de cent vingt sept pieds (127) dix pouces (10) et cinq lignes (5) entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double contenant de chaque côté cinq chambres et deux chambres dans la mansarde. Loué pour environ $13 de chaque côté sans bail.

2° Tout et particulièrement un certain lot de terre, situé, se trouvant et étant dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Félicité les rues Bellegonde, Chippewa, antérieure Jackson et Ste Marie, et désigné comme lot numéro trois dudit îlet, sur un plan de H. Moelhausen voyer, le 30 mai 1847, et déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesurant en mesure américaine trente-deux pieds de face au Chemin Félicité et étant ayant la même largeur dans le fond par cent trente neuf pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de cent vers Bellegonde et rue St Thomas et se trouvant du lot numéro deux et cent trente huit pieds cinq pouces quatre lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté, le divisant du lot numéro quatre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comme ci-dessus Nos 1 et 2 Chippewa 3 Jackson et rue et lots de droite et arrangées y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Les améliorations consistent en un cottage double contenant cinq chambres, hangar et grande cour de chaque côté barrières en fer; loué sans bail pour environ $12 chaque côté

Conditions Un tiers en plus comptant et la balance en trois ans, en un crédit d'un an et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de ladite vente devant être démontré par billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés portant 8 pour cent d'intérêt, par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliéner et toutes les autres stipulations de sûreté 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et acquéreur devant payer en plus et au delà de son enchère les taxes pour l'année 1906 aussi bien que le coût de l'acte de vente. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo W. Flynn notaire. Un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne

M. D. Dimitry, avocat

6 sept—9 6 23 30—oct 7 11

Solomon L. Weil.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de August E. Bonnet

No 79,945— Cour Civile de District Div. D

JOLI COTTAGE SIMPLE,

1614 Rue Laharpe.

PAR SOLOMON L. WEIL, Encanteur. Bureau No 409 rue Baronne, MERCREDI, le 12 septembre 1906, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225 et 229 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre daté le 10 août 1906, signé par l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec toutes les améliorations, dans le troisième district, dans l'îlet borné par les rues Laharpe Columbus, Derbigny et Avenue Claiborne désigné comme lot B, mesurant 31 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Laharpe sur 72 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant faire dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication et payer pour tous les certificats, les taxes de 1906 et l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire.

Jos Lautenschlaeger, avocat.

12 août—12 19 26—sept 2 9 12

Albert Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON LOT DE TERRE.

Rue Chartres, près de la rue Lizardi

PAR ALBERT PAUL Encanteur JEUDI, le 27 septembre 1906, à midi, à la Bourse No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Lighter juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, date le 14 janvier 1907 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Thomas Dorney et femme, (dossier No 51,640) il sera vendu

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville borné par les rues Chartres, Lizardi, Forstall et Delaronde, désigné par le No 15 et mesurant 26 pieds 4 pouces de face à la rue Chartres, sur 111 pieds 10 pouces 4 de profondeur entre lignes parallèles

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment d'adjudication.

26 août—26—sept 2 9 16 23 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District

Consistant en deux cottages simples.

Portant les Nos municipaux 4709 et 4711 rue Royale respectivement, entre Jourdan et la rue Sours.

Auguste Marchal vs Charles B. Lietor

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 90,126 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 4 octobre 1906, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 1 borné par l'avenue Jourdan, les rues Reg Dauphine et Sours, ou dedits lots est désigné par le No vingt deux, maintenant lot quarante et un, et l'autre est désigné par le No trois et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No vingt deux maintenant quarante et un, ayant trente pieds de face à la rue Royale par cent vingt quatre pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No trois ayant trente pieds de face à la rue Royale sur cent vingt quatre pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Robert Legier & Walter L. Gleason, avocats pour le demandeur.

31 août—31—sept 7 14 21 28—oct 4